

## HUGO VIE | PRODUIT D'ASSURANCE VIE TEMPORAIRE

<b>Indemnités offertes</b>	Minimum 50 000 \$, maximum 5 000 000 \$.
<b>Limite d'âge à la souscription</b>	Disponible pour les personnes âgées de 18 à 70 ans inclusivement (varie selon le terme). Âge au plus proche anniversaire.
<b>Durée de contrat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Temporaire 10, 15, 20, 25, 30 ans selon l'option choisie par le titulaire de police.</li> <li>• Temporaire fixe à 80 ans.</li> <li>• Temporaire à 100 ans (transformation).</li> </ul>
<b>Renouvellement</b>	Garanti jusqu'à 80 ans. Deux options de renouvellement : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Platine</li> <li>• Or</li> </ul>
<b>Transformation</b>	Droit de transformation jusqu'à 65 ans, pour le temporaire 10, 15, 20, 25, 30 et 80.
<b>Droit d'échange</b>	Offert à compter du premier anniversaire et avant le cinquième anniversaire de la protection.
<b>Type de contrat</b>	<b>Prime garantie et protection non résiliable</b> : les primes ne sont pas sujettes aux ajustements dus à l'expérience.
<b>Bénéficiaire</b>	Au choix du titulaire.
<b>Avenants (option)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Décès et mutilation accidentel (DMA).</b></li> <li>• <b>Exonération des primes.</b></li> <li>• <b>Avenant d'assurance vie pour enfant à charge.</b></li> </ul>
<b>Exclusions et restrictions</b>	<b>Il n'y a pas de condition préexistante.</b> Veuillez consulter le spécimen de la police pour le texte complet.

### OFFRE PROMOTIONNELLE

**Pour les cas émis sans exclusion ni surprime avec un minimum de 100 000 \$ en assurance vie, sans exigences additionnelles.**

<b>HUGO Maladies graves</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurance maladies graves temporaire 25 000 \$.</li> <li>• 25 maladies graves couvertes incluant les services Experts Médicaux de Teladoc.</li> </ul> <p>Veuillez consulter la fiche technique du guide du conseiller pour le détail complet.</p>
<b>HUGO Dettes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 400 \$ à 1500 \$ de prestations mensuelles de dettes, délai de carence de 90 jours, durée des prestations 2 ans.</li> <li>• Inclus : Exonération.</li> <li>• Prime en fonction de la profession. Étudiants, personnes sans emploi ou avec emploi à risque sont admissibles.</li> </ul> <p>Veuillez consulter la fiche technique du guide du conseiller pour le détail complet.</p>